

Rapport n°3 :

**Dépôt de projets EUR EIPHI
à l'AAP Recherche Région 2018/2019**

Rapporteur (s) :	Michel de Labachellerie – Vice-Président en charge de la Recherche et des projets structurants Olivier Prévôt - 1 ^{er} Vice-Président
Service – personnel référent	Claudia LAOU-HUEN - Directrice adjointe – Service Formation, Recherche, Innovation
Séance du Conseil d'administration	13 décembre 2018

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Rapport :

Dans le cadre du cofinancement de ses projets de recherche, l'EUR EIPHI portée par UBFC a souhaité répondre à l'Appel à projets Recherche-Excellence initié par le Conseil régional de BFC (clotûre le 15 novembre 2018). Ainsi, EIPHI a spécifiquement demandé à la Région une subvention de 191 000 € pour financer des personnels non permanents affectés à 4 de ses projets (doctorants et postdoctorants) et répartis dans les 3 laboratoires fondateurs de l'EUR (FEMTO-ST, ICB et IMB); les demandes d'investissement et de fonctionnement complémentaires ayant été réalisées directement par les établissements partenaires du projet EIPHI.

Récapitulatif des projets EUR EIPHI déposés à la Région par UBFC le 15 novembre 2018 en cofinancement du PIA EUR (budget annuel moyen : 1 230 k€) et du FEDER (montage à réaliser en 2019) :

Projet	Porteur	Demande région par UBFC		Cofinancement EUR EIPHI		Demande région par l'établissement			Total coût projet
		Thèse	PDOC	PDOC	FCT	Thèse	FCT	INV	
EITAG	IMB		25 000	25 000	9 500	91 000			150 500
NanoNeuro Med	ICB	91 000 (dont 50% FEDER)	25 000	25 000	25 000		59 530	54 867	280 397
MSM-AEA	ICB		25 000				3 000		28 000

NanoFolding	FEMTO-ST		25 000	25 000	20 000		17 000	111 280	198 280
Total dépôts UBFC :		91 000	100 000	75 000	54 500	91 000	79 530	166 147	657 177

Rappel du calendrier de l'AAP Recherche du Conseil régional de BFC :

Limite des dépôts de projets :	15 novembre 2018
Validation et classement scientifique des propositions de projets par les établissements (tenant compte de l'avis pédagogique des Ecoles doctorales) :	15 janvier 2019 au plus tard
Dépôt de l'avis consultatif d'UBFC à travers ses pôles thématiques :	22 février 2019 au plus tard
Commission permanente de la région :	Avril ou mai 2019

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir approuver la demande de subvention faite auprès du Conseil régional BFC de 191 000€ effectuée au titre de 4 projets d'Excellence cofinancés par l'EUR EIPHI.